Pôles Nationaux Handisport - Talence
CREPS de Bordeaux – 653, Cours de la Libération – 33405 TALENCE Cedex
http://www.handisport.org

CONTRAT D'ENGAGEMENT DU SPORTIF

Madame, Monsieur,

Afin d'éviter tout doute au cours de la saison, nous avons décidé d'exposer clairement les obligations et engagements à tenir par les sportifs du Centre Fédéral tout au long de la saison. Cette note concerne tous les sportifs, mineurs et majeurs, et ne se substitue pas au règlement intérieur du C.R.E.P.S de Bordeaux.
Les obligations listées ci-dessous entre en vigueur dès votre arrivée au CREPS et sont valables tout au long de la saison sportive 2023/2024.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'équipe encadrement des Pôles Nationaux Handisport

Règles de vie et d'usage :

- Avoir une licence fédérale compétition FFH dès le début de la saison.
    - *Pour les pongistes, la situation la plus commune est la suivante : le sportif conserve sa licence FFH dans son club d'origine et prend une licence FFTT avec le club de l'US Talence tennis de table pour participer au circuit de compétitions locales et régionales, en individuelle et par équipe.*
    - Pour les basketteurs : tous les joueurs conservent à l'égard de son association sportive d'origine sa licence compétition. Ils sont mis à disposition, par l'intermédiaire d'une licence T (prêt) au Pôle national basket fauteuil,

- Porter la dotation vestimentaire du Pôle national qui m'a été remise, lors des compétitions, lors des représentations et cérémonies et sur demande de l'encadrement du Pôle.

- Représenter les valeurs du Pôle national dans la vie de tous les jours et lors des manifestations sportives.

- Respecter le règlement intérieur du C.R.E.P.S signé lors de la prérentrée.

- [Pour les internes C.R.E.P.S] En semaine, je suis tenu d'être présent dans ma chambre pour les appels prévus. Aucune sortie n'est autorisée en semaine ; sauf cas

exceptionnel bien identifié et prévu. Le week-end, les sorties sont autorisées en journée mais le sportif doit prévenir le surveillant et être rentré pour 19h30.

- [Pour les internes C.R.E.P.S] Nous vous rappelons que le portable est strictement interdit à compter de 22h pour les mineurs. (cf. règlement intérieur du Creps). La récupération fait partie de mon entrainement.

- Respecter les locaux, le matériel mis à disposition, les gardiens des installations, l'encadrement et mes coéquipiers : dire « bonjour » à tout le monde, pas de grossièreté.

- Participer activement à la vie des Pôles: Ranger le matériel, nettoyer les locaux et minibus après mon passage, récupérer les goûters encourager et soutenir au quotidien mes coéquipiers des trois Pôles Nationaux Handisport.

- Alerter et/ou tenir informé l'équipe d'encadrement des sollicitations extérieures, sportives et/ou extra-sportives qui pourraient impacter mon projet de formation.

- Rester vigilant sur l'image que je véhicule sur les réseaux sociaux et aux messages que je communique.

- La mise à disposition de navette n'est pas systématique. Je précise mes besoins à l'encadrement du Pôle dans les meilleurs délais.

Sur le plan sportif :

- Être présent-e et assidu-e à l'ensemble des séances d'entrainement ainsi qu'à l'ensemble des compétitions prévues par mon entraineur. J'accepte le calendrier annuel et les choix sportifs de l'encadrement. Celui-ci est réfléchi et imposé par l'instance fédérale selon mon profil, potentiel et plan de carrière ; c'est la clé de ma réussite.

- Ecouter, respecter et appliquer les consignes de l'encadrement du Pôle.

- Venir à l'entrainement avec mon matériel adéquat. Par mesure d'hygiène, j'apporte ma bouteille d'eau aux entrainements et, si possible, je prends ma douche dès la fin des séances.

- En cas de désaccord, une discussion claire avec l'encadrement du Centre Fédéral vaut mieux qu'une situation de malaise.

- Avoir un comportement exemplaire et respectueux sur tous les temps sportifs, entrainements et compétitions ! **Je suis le premier responsable de la bonne conduite de ma carrière sportive tant dans ma préparation que dans mon hygiène de vie et ma communication auprès de l'encadrement du Pôle**.

Sur le plan médical :

- Suivre les conseils d'hygiène sportive et se présenter à tout contrôle et bilan médical par le médecin référent du pôle ou par l'encadrement du Pôle.

- Le Suivi Médical Règlementaire (S.M.R) du C.R.E.P.S n'est pas optionnel. Je m'engage à me rendre à tous les rendez-vous médicaux prévus par le dispositif.

- Apporter ma carte vitale, mon carnet de suivi et les documents médicaux nécessaires à chaque rendez-vous médical.

- Tenir à jour mon carnet médical.

- Être présent à mes créneaux hebdomadaires imposés par les kinésithérapeutes.

Dans 8 cas sur 10, être blessé ou malade est la conséquence d'un mauvais entrainement ou d'une mauvaise hygiène de vie.

Sur le plan scolaire / professionnel :

- Être responsable de la bonne conduite de ma scolarité et/ou de mon projet professionnel.

- Se donner les moyens de réussir mon projet scolaire : anticiper les recherches de stage, présence lors des soutiens scolaires proposés par le C.R.E.P.S, informer l'encadrement des difficultés rencontrées.

- Être présent à l'ensemble des cours indiqués sur mon planning scolaire

- Répondre aux exigences induites par la poursuite d'une scolarité

Ces dispositions ont été lues, comprises et acceptées par le sportif. Tout manquement à une de ces règles exposera le sportif à une sanction sportive et/ou disciplinaire. Selon la gravité

Avec les soutiens institutionnels

d'une faute commise et/ou le cumul des sanctions, je m'expose à une exclusion définitive du Pôle.

L'équipe encadrement des Pôles Nationaux Handisport

Avec les soutiens institutionnels